



# AERO-CLUB DU GAILLACOIS

## CONSIGNES DE SECURITE AERODROME

### Déplacements des personnes sur l'aérodrome

#### **Période de validité de la présente consigne de sécurité**

Tous les jours, 24h/24h, aérodrome ouvert à la Circulation Aérienne Publique ou fermé avec ou sans NOTAM, avec ou sans restrictions,

#### **Personnes concernées**

Toutes personnes qui se déplacent à pied ou à bord d'engins motorisés ou non (voiture, tracteur, bicyclette, etc. )

#### **Zone concernée**

Piste, taxiway, zone d'évolution des aéronefs

#### **Tenue vestimentaire**

Port d'un gilet fluorescent de sécurité

#### **Veille de sécurité aérienne**

Équipement d'une radio VHF réglée sur la fréquence de l'aérodrome Gaillac/Lisle sur Tarn LFDG : 199,955 avec possibilité d'émettre en cas de nécessité.

- Si la personne est seule, elle doit avoir la radio VHF avec elle
- Si plusieurs personnes sont concernées, une personne doit assurer la veille avec la radio VHF